

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
MINISTERE DE LA DEFENSE ET DES FORCES
ARMEES BENINOISES
ETAT-MAJOR GENERAL DES FORCES
ARMEES BENINOISES
ETAT-MAJOR DES FORCES DE SECURITE
PUBLIQUE
COMMANDEMENT DES COMPAGNIES DES
FORCES DE SECURITE PUBLIQUE

D1

114 /4-CC-FSP.-

R S P P O R T

----- (00) -----

DU LIEUTENANT-COLONEL MATHIEU TCHETOU,
COMMANDANT LES COMPAGNIES DES FORCES DE
SECURITE PUBLIQUE

à PORTO-NOVO./

U R LA SEANCE DE POPULARISA-
TION DE L'AVANT PROJET DE LA CONSTITUTION
DE LA REPUBLIQUE DU BENIN, TENUE LE MARDI
26 JUIIN 1990 à PORTO-NOVO.-

REFERENCES : - M.R. N° 0116/2-EM-FSP-BEPPI DU 22 JUIIN 1990.
- MTP. N° 0095/FAB-EMG/BEPPI DU 18 JUIIN 1990.

DESTINATAIRES :
- COLONEL, CHIFF D'ETAT-MAJOR DES FORCES DE SECURITE PUBLIQUE à COTONOU.-
- H. C. R.
- A R C H I V E S . -

Au lendemain de la Conférence Nationale des Forces Vives de la Nation, une commission constitutionnelle a été mise sur pied en vue de la rédaction de l'avant-projet de constitution de la République du Bénin. Cette mission a été accomplie.

Le Lundi 18 Juin 1990, le Haut Conseil de la République a officiellement lancé la campagne nationale de popularisation dudit texte. C'est ainsi que le Mardi 26 Juin 1990, à l'instar de toutes les couches socio-professionnelles de notre pays, le personnel de la Gendarmerie Nationale en service dans la garnison de l'Ouémé a reçu l'équipe chargée de cette mission.

Déférant aux instructions contenues dans le Message Radio N° 0116/2-EM-FSP/BEPPI du 22 Juin 1990, les personnels Officiers, Sous-Officiers et Hommes de rang de la Gendarmerie Nationale en service dans la garnison de l'Ouémé ont répondu massivement à la convocation du Commandement.

Le nombre de présents était de 215.

La commission chargée de la popularisation de l'avant-projet de constitution est composée de :

I - EQUIPE DE SUPERVISION :

- 1) ^{Mr} HOLO Théodore (Membre du Haut Conseil de la République).
- 2) - Mme Marie ELISE GBEDO (Membre de la commission nationale).

Président : Maître Richard MACHIFA (Membre du Haut Conseil de la République).

Membres : -Mme Sikiratou AGUEMON (Membre de la Commission Constitutionnelle).

-Mr Saroukou AMOUSSA (Membre de la Commission Départementale de Popularisation).

-Mr Bertin A. ADJAHOUINOU (Membre de la Commission Départementale de Popularisation).

On notait également la présence des Officiers suivants :

- Capitaine Louis H. CARIBEA
- Lieutenant Jean HOUNDOUNGBO chargés d'assister la commission dans sa mission.

La séance a débuté à 11 heures 30 minutes.

L'accueil de la délégation a été assuré par le Lieutenant-Colonel Mathieu TCHETOU, Commandant les Compagnies des Forces de

D3

- Fusion du Haut Conseil de la République avec la Cour Constitutionnelle : 44 voix.

- Suppression du Haut Conseil de la République : 112 voix.

- Abstention : 57 voix.

La majorité souhaite la suppression du Haut Conseil de la République.

De la limitation d'âge du candidat à la Présidence de la République :

- Pour la limitation vers le bas : 102 voix.

- Pour la limitation vers le haut : 29 voix.

- Pour la non limitation : 62 voix.

- Abstention : 22 voix.

La majorité est pour la limitation vers le bas.

De la gratuité et l'obligation de l'enseignement primaire :

L'assistance a été unanime sur l'obligation de l'enseignement primaire et estime par ailleurs qu'il y ait gratuité de l'enseignement primaire public.

Toutefois, elle souhaite une subvention de l'Etat aux écoles primaires privées dans la mesure de ses moyens.

Pour terminer, le Président de la commission a exprimé au nom de toute l'équipe sa satisfaction pour la contribution et l'esprit de discipline qui ont caractérisé les débats.

La séance a pris fin à 16 heures 10 minutes.-

